

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien  
QUINZE CENTIMES

Quinzième année. - N° 5.110

ABONNEMENTS :  
Nièvre et limit... 1 an 6 m. 8 m.  
Autres départ... 52. 25. 13.  
Union postale ... 62. 34. 15.  
— TELEPHONE : 2.17 et 2.18 —

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTÉ DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

JEUDI  
22  
FÉVRIER 1923

## De bonne soupe, non de beaux discours

Ainsi vivent, prospèrent, grandissent, non seulement les braves et les malhonnêtes gens, mais encore les peuples. On ne s'en doutera vraiment pas. Tandis qu'en raison de l'augmentation continue du prix du pain, de la viande, des légumes, du bois et des contributions, nous nous demandons si, avant peu, nous ne serons pas réduits à nous nourrir de soupe à l'eau, moins que réconfortante, nos honorables, qui, en réalité, sont les dispensateurs de notre confort et de notre bien-être, nous régale de matin au soir de beaux discours de longues périodes d'éloquence, agréables peut-être à entendre, mais très difficiles à assimiler, impossibles parfois à comprendre.

Nos élus sont, à cet égard, d'une telle prodigalité qu'ils nous fatiguent, qu'ils nous lassent, et que si nous ne leur témoignons pas le respect auquel ils ont droit, volontiers nous associerons de leur côté la boucherie en leur lancant à la figure l'expression vulgaire, « la ferme » qu'adressait, jadis, à la Haute-Cour, devant laquelle il comparaisait comme prévenu, le juge Cally.

Voici en effet qu'a recommandé au Palais-Bourbon, le débat sur l'équilibre du budget. Depuis longtemps, cette discussion a été éprouvée. Tous les arguments possibles, imaginables ont été développés, à grand renfort de salive et de gestes ; toutes les propositions, dites nouvelles, sur lesquelles nos députés doivent voter, ont été étudiées, discutées en de multiples séances ; toutes ont été écartées, repoussées, rejetées, comme imprudentes ou dangereuses, cependant, on les prend, avec la même ardeur qu'autrefois.

### LA CONFÉRENCE DU QUAI D'ORSAY

#### MM. Poincaré et Theunis sont pleinement d'accord

Le ministre belge a reçu des mains du président du conseil français les insignes de Grand'Croix

Paris, 21 février. — M. Poincaré et M. Theunis ont conféré aujourd'hui en présence du maréchal Foch, du général Weygand, de M. Schweigerger, etc.

Les deux gouvernements se sont trouvés une fois de plus en plein accord sur tous les points.

L'entrevue de M. Theunis avec le président du Conseil et le ministre des Finances des Travaux Publics, des Régions Libérées et de la Guerre s'est terminée à 18 h. 45. M. Theunis repartira demain matin pour Bruxelles.

M. Schweigerger est reparti hier pour Dusseldorf où il doitachever la mission qu'il a été confiée.

### Pas de monnaie rhénane

Paris, le 21 février (de notre correspondant diplomatique à Paris). — La Conférence Franco-Belge qui s'était réunie cet après-midi, au Quai d'Orsay, a duré exactement de 15 heures à 18 h. 45. Elle s'est ouverte dans une atmosphère d'extrême sympathie.

Le cours du déjeuner qui avait précédé la discussion, M. Poincaré a tenu à remettre lui-même au chef du gouvernement belge, M. Theunis, les insignes de grand croix de la Légion d'honneur.

A l'issue du Conseil, les délégués belges ne dissimulaient pas leur satisfaction, et déclaraient que l'accord avait été réalisé sur tous les points.

La question la plus importante est celle de savoir la décision prise en ce qui concerne la monnaie rhénane. Nous croyons savoir que cette décision ne laisse pas prévoir une application prochaine.

Le Gouvernement français continue en effet à penser que la question créera de grosses difficultés et qu'on ne devrait avoir recours à cette mesure qu'à défaut de monnaie allemande. Or, à l'heure actuelle, les marks sont très abondants, on en a saisi encore bien un milliard. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison de recourir à l'émission d'une nouvelle monnaie.

C'est toujours une question délicate d'émettre une nouvelle monnaie. La science financière enseigne, en effet, que la mauvaise monnaie a toujours une tendance à chasser la bonne. En conséquence, si on voulait éviter la volatilisation de la nouvelle monnaie il faudrait ériger une véritable muraille jaune entre les territoires occupés par les Allemands. Or, il y a pluie, à l'heure actuelle, une tendance à abaisser cette muraille. On prête au Gouvernement belge l'intention de substituer à l'interdiction complète d'exportation des produits de la Ruhr en Allemagne, une réouverture du commerce avec prélèvements de droits très élevés à l'entrée et à la sortie.

Le cours de l'entretien, les ministres ont été appelés, on l'a vu, à traiter de la question des transports, et M. Le Trocquer a été conduit à faire connaissance à M. Theunis quelques négociations il avait poursuivies à Londres.

Il n'y aura pas de nouvelles conversations entre les membres des Gouvernements français et belges sur la question de la Ruhr.

Cependant, le chef du Gouvernement belge passe la soirée à Paris et demain matin il confiera avec le ministre des finances et du commerce, au sujet du traité de commerce franco-belge, dont les négociations traînent depuis trop longtemps. Les délégations belges comptent partir pour Bruxelles à midi.

### Un réseau automobile rhénan

Paris, 21 février. — Le plus grande déception a été observée ce soir dans les meilleurs français et belges au sujet de la Conférence tenue cet après-midi au Quai d'Orsay, au sujet de l'occupation de la Ruhr.

Poursuivant leurs efforts d'organisation méthodique, les gouvernements français et belges ont réussi à substituer au régime allemand défaillant l'exploitation directe par les autorités françaises et belges des chemins de fer de la rive gauche du Rhin et de la Ruhr.

Jusqu'à présent les transports par chemin de fer étaient assurés par l'autorité militaire sous la direction du général Payot. Il s'agit maintenant d'intensifier le rendement et de donner un caractère stable à notre exploitation.

C'est pourquoi le système ferroviaire de la rive gauche du Rhin et de la Ruhr va être géré comme un véritable réseau automobile.

Le général Degoutte aura naturellement la haute main sur la nouvelle administration, mais la direction en sera assurée par M. Bréaud, sous-directeur des chemins de fer de l'Etat.

P.-H. SAINT-POL.

### UN AVION CAPOTE

#### Deux victimes

Marseille, 21 février. — Un biplan monoplace des lieutenants Appert et Perron est tombé en feu à l'aérodrome d'Istres. Les deux officiers sont blessés.

### L'ÉLECTION DU SENAT

Paris, 21 février. — Voici les derniers pronostics au sujet de l'élection du succès de M. Léon Bourgeois. On pense que M. Bourgeois aura au premier tour 110 voix, M. de Selles aurait environ 80 voix et M. Alexandre Bérard 35 voix.

### Le général Degoutte confère avec les hauts-commissaires

Dusseldorf, 21 février. — La Conférence entre le général Degoutte et MM. Tirard et Trousselier, Rollin, Jacquemyns et le général Ricquier, a particulièrement examiné la connexion existante ou devant exister entre les affaires de rhénanie et celles de la Ruhr.

Il paraît décidé que le système des prescriptions douanières par le bureau français rentrera en vigueur demain. Les personnalités qui participeront à la Conférence se sont quittées dans le plus parfait accord.

### UNE PRISE D'ARMES A DUSSELDORF

#### Le général Degoutte décide quatre officiers de l'armée belge

Dusseldorf, 21 février. — Une prise d'armes a eu lieu aujourd'hui dans la ville occupée.

Devant le Rheinischer Hof, où habitent une partie de nos officiers et de nos missions civiles, un bataillon d'infanterie avec le drapeau du régiment déployé est venu se former en cercle au son de la musique militaire.

Avec le cérémonial habituel le général Degoutte a remis la légion d'honneur à quatre officiers belges qui se sont distingués pendant l'occupation de la Ruhr.

De nombreux spectateurs s'étaient massés contre les barrières qu'on avait établies pour que le défilé consacré à la remise des décorations puisse effectué sans encombre.

En outre, le colonel Braet, directeur général des télégraphes et téléphones des troupes d'occupation, reçut les insignes de commandeur de la Légion d'honneur.

Cette manifestation parut impressionnante à la population de Dusseldorf.

### L'Allemagne fait appel au droit international !

Le gouvernement allemand a fait remettre à Paris une note relative aux événements de Gelsenkirchen. La note précise le rapport officiel sur les événements qui s'y sont produits et prétend que l'autorité française a été responsable.

A Dusseldorf, tandis que des ouvriers lisent une affiche de l'autorité militaire en la commentant favorablement, quelques étudiants traînent les ouvriers de mauvais propos et lacèrent l'affiche.

Au cours d'une opération contre la caserne de la police montée d'Essen, 18 policiers ont été désarmés.

### Une détente parmi les classes laborieuses

Les demandes d'utilisation des trains français deviennent si nombreuses que la direction des chemins de fer d'Elberfeld a invité la population à ne pas utiliser les trains français sous peine de s'exposer à de graves dangers.

Les soupes populaires voient leurs clients s'augmenter chaque jour et les demandes d'embauchage se multiplient.

Des poursuites sont engagées contre trois directeurs de la mine Holland appartenant à la Société Phénix qui avaient puni des ouvriers parce que ceux-ci avaient emprunté des trains militaires français pour se rendre à leur travail.

A la mine Comte-Bismarck, un mineur, qui avait adressé la parole à un français, a été congédié.

### L'extraction du charbon

Dusseldorf, 21 février. — Les mineurs continuent à travailler avec un rendement de 30 à 45 %. Le charbon s'accumule et le bassin reste isolé. Seuls sortent les convois destinés aux Alliés et aux neutrals.

Cinq trains de charbon saisis ont été aménagés à Wedau.

On a saisi à Bochum 150 wagons de charbon et 6 wagons-réservoir. Deux trains de charbon sont partis hier pour la France, six pour l'Italie, 2 chalands de charbon ont été dirigés sur Strasbourg.

### La résistance des cheminots sur la voie Neuss-Duren

La voie ferrée Neuss-Duren est entièrement occupée par les troupes françaises. Les Anglais viennent d'évacuer les dernières gares qu'ils occupaient encore sur cette ligne.

Les cheminots des gares nouvellement occupées ont refusé d'obéir aux ordres du commandant français. Aussi ont-ils été éloignés des lieux de leur travail. Les appartements seront requisitionnés pour le personnel français.

### LES INCIDENTS DE LA FRONTIERE LITHUAINIENNE

Varsovie, 21 février. — Aucun incident nouveau ne s'est produit dans la zone frontalière polono-lithuanienne.

Au cours des récents incidents, les pertes polonoises furent de deux tués et de 16 blessés. Les lithuaniens eurent en quelques tués et blessés.

Le directeur de la Banque d'Empire d'Oberstein a été arrêté.

### Les actes de sabotage

Dusseldorf, 21 février. — Aux environs de Kastrop, la ligne téléphonique a été coupée cette nuit. Le bourgmestre en réponde.

A Bochum, hier soir, l'autorité militaire avait interdit la représentation de « Guillaume Tell » au théâtre municipal. Des cortèges parcoururent la ville en chantant des hymnes patriotiques et en menant les français.

Des actes de sabotage ayant été commis, les Français ont occupé les bureaux télégraphiques et téléphoniques de Bochum. Le personnel s'est aussitôt mis en grève.

A Essen, on a arrêté un individu qui tentait de distribuer des tract et un Sarrois dont l'attitude était hostile aux troupes.

### Les expulsions

Coblence, 21 février. — Du 14 au 19 février, 123 nouvelles expulsions ont été prononcées dont celles de 9 sous-brigades, 5 bourgmestres, 5 magistrats. Le total des expulsions s'élève actuellement à 457.

Le bourgmestre Buer, à Dusseldorf, ayant refusé de rétablir la distribution du gaz à la gare occupée par les Français, a été arrêté.

Le directeur de la Banque d'Empire d'Oberstein a été arrêté.

### La catastrophe de Port-à-Binson

Phot. Hot. L'état actuel des wagons du train tamponné

### A Dusseldorf, la grève de protestation s'est déroulée dans le calme

Les actes de sabotages se multiplient de nouvelles expulsions sont ordonnées

Dusseldorf, 21 février. — La grève générale de protestation contre l'expulsion des cargos français a été déclarée hier dans la ville occupée.

Mal à propos, une dégringolade suivit et l'action cessa même d'être ciblée. Des plaines affluent au Parquet.

Le 15 février 1921, une instruction avait été ouverte contre les dirigeants de la Société. Elle vient d'aboutir à l'envoi en correctionnelle pour distribution de dividendes.

Mais bientôt la dégringolade suivit et l'action cessa même d'être ciblée. Des plaines affluent au Parquet.

Le 15 février 1921, une instruction avait été ouverte contre les dirigeants de la Société. Elle vient d'aboutir à l'envoi en correctionnelle pour distribution de dividendes.

M. Dechambre indique que l'Office français d'élevage donne son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

Le congrès a pour but d'unifier les méthodes d'élevage donnant son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

M. Dechambre indique que l'Office français d'élevage donne son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

Le congrès a pour but d'unifier les méthodes d'élevage donnant son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

Le congrès a pour but d'unifier les méthodes d'élevage donnant son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

Le congrès a pour but d'unifier les méthodes d'élevage donnant son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

Le congrès a pour but d'unifier les méthodes d'élevage donnant son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

Le congrès a pour but d'unifier les méthodes d'élevage donnant son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

Le congrès a pour but d'unifier les méthodes d'élevage donnant son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

Le congrès a pour but d'unifier les méthodes d'élevage donnant son entière collaboration à la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture et aux offices régionaux pour l'organisation d'un congrès des livrées généalogiques qui doit avoir lieu à Paris, le 7 ou 8 mai.

## CHER

APRÈS UN VŒU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BOURGES

Un accord intervient entre la C<sup>e</sup> du P. O.  
et les commerçants, pour l'amélioration  
des voies d'accès de la gare des marchandises

Faisant droit à la demande qui lui avait été adressée, sous les auspices de la Chambre de commerce du Cher et du syndicat de Défense des intérêts du commerce et de l'industrie de Bourges et du Cher, par les usagers de la petite vitesse, la Compagnie d'Orléans avait convié, jeudi 15 février à 11 heures, les intéressés à se trouver à la nouvelle gare de la partie desservie, notamment avec M. Brouzet, inspecteur de l'exploitation, M. Pagnoux, chef de section principal, M. Finet, chef des gares de Bourges et M. Perraut, chef de district principal.

Après une visite des cours, rendu inadmissible par la pluie et les flacons d'eau, une réunion fut mise dans un des bureaux de la petite vitesse, sous la présidence de M. Hervet. M. Gillet-Marcadet fut chargé de prendre les notes nécessaires à la publication d'un procès-verbal.

M. Hervet rend hommage à la bonne volonté de la Compagnie d'Orléans, souligne la bienveillance de son délégué M. Brouzet et après discussion et explications, l'entente se fit sur les bases suivantes, présentées par la Compagnie.

Il sera procédé de suite à un nettoyement et une réfection provisoire des cours de la Nouvelle gare P.V. et des abords des halles, en attendant le commencement des travaux d'assainissement désignés plus loin : un rechargement de la rampe d'accès et un empierrement des cours étaient déjà en voie d'exécution.

PAR EXCES DE VITESSE, IL BLESSA GRAVEMENT UN VOITURIER

## Ce chauffeur est condamné à 15 jours de prison avec sursis et 3.000 francs de dommages-intérêts

St-Amand, 21 février (de notre corresp., part). Au début de l'audience sur la réquisition du ministère public, le tribunal se constitue en tribunal d'enfants pour juger deux affaires concernant des mineurs :

Racou M., 15 ans, originaire de la Somme qui est arrêté de chez son patron dans la Creuse, fut arrêté à Bruxelles par la gendarmerie de Saint-Amand pour vagabondage et défaite de carnet.

Le tribunal considérant qu'il a agi sans discernement le relâche des fins de la poursuite et décide qu'il sera rendu à sa famille.

— Henri P., 17 ans, pupille de l'assistance publique, domestique de ferme à Osmeray, et Jean Lamouroux, 22 ans, cultivateur au même lieu, sont inculpés de coups et blessures volontaires sur la personne de Marcel Léonard, 19 ans, domestique de ferme chez M. Giraud. Le prévenu Chevallier reconnaît les faits qui lui sont reprochés, mais Lamouroux prétend n'avoir perdu aucun coup, bien que plusieurs témoins affirment le contraire.

Après les débats, le prévenu qui conduisait une automobile et marchait à vive allure sur la route nationale de Tours à Montluçon heurta à la descente du hameau du Mans territoire de la commune de Saint-Maur la petite voiture à 6 km de M. Milly qui pour conduire, était assis devant, sur le brancard, eut la jambe brisée et le pied gauche écrasé.

Le blessé qui est toujours en traitement dans une clinique de Montluçon restera très probablement invalidé.

Mal à propos, au cours des débats se constitue partie civile au nom de la victime.

Après les débats, le réquisitoire sévère du procureur de la République et l'éloquent plaidoyer de M. Nourion, défenseur du prévenu, le tribunal condamne celui-ci à 15 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende pour le délit, et à 11 fr. d'amende pour chacune des deux condamnations relevées contre lui au code de la route ; puis, déclinant droit à la partie civile, il condamne le délinquant à payer un litige à son patron, la somme de 3.000 fr. ; son patron est déclaré civillement responsable. L'audience est levée.

## CINE PATHÉ DE L'ORANGERIE

## Jocelyn

D'après Lamartine  
4 séances de Gala  
Jeudi 22 ; vendredi 23 ; dimanche 25

## Consulter les affiches

IL A ETE PERDU le jour de la foire de NEVERS, un châlon de 18 mois légèrement taureau, venteu, Prière d'en avis M. de VAULX à BONA (Nièvre). RECOMPENSE.

## VÊTEMENTS SUR MESURES

La plus importante Maison de la Région

A LA GRANDE FABRIQUE  
4, Place du Lycée, Nevers

LES NOUVEAUTÉS SONT ARRIVÉES

## COSNE

Défilé de pêche. — La brigade mobile de pêche de la Nièvre a dressé procès-verbal le 19 février dernier, contre Désiré Herméchard, journaliste à Villechaud, pour pêche en Loire avec un poisson.

VERNEUIL

Mort subite. — Dimanche dernier, vers 17 heures, Jean Delorme, 35 ans, étranger au pays, qui s'était arrêté pour se reposer dans une grange attenant à la ferme des Noulous, est mort brusquement après de fortes crises.

M. Galvaing, docteur à Decize, mandé en toute hâte ne put que constater le décès d'un jeune garçon.

— Louise Jurga, épouse Troquay, 23 ans, demeurant à Bourges, place de la Nation, 100 fr. d'amende pour coups à sa sœur.

— Emmanuel Le Merdy, 40 ans, vacher, au service de M. Duval à Vierzon-Bourgeuil, 6 jours de prison et 16 fr. d'amende par défaut pour insobriété, gourmandise.

Jeanne Appel, 16 ans, fermier aux Thureaux, commune de Lury, passant en voiture le 10 janvier sur le chemin de Serbais, à Mehun, heurta la voiture de M. Pouroy, conseiller général, qui fut renversé.

M. Pouroy et son jardinier se levèrent sans grand mal, mais M. Appel, continua sa route à toute allure sans s'occuper de l'accident. Pour suivre pour délit de fuite il est condamné à 6 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende.

Les crues. — A la suite des pluies persistantes de ces jours derniers, l'Auron est en crue, toute la vallée aux environs de Bourges et notamment la prairie de Saint-Sulpice sont inondées.

Arrestation. — Louis Bret, camionneur, 36 ans, domicilié route de Marmagne, vient d'être arrêté pour vol d'une caisse de 27 bouteilles d'anis, en gare de Bourges. Il a été écroué.

Le temps. — Température, mi la plus basse 0° ; température jour à 1 heures 11° ; hauteur barométrique à 1 heure 749.

Prévisions : le régime pluvieux continuera avec température fraîche. (Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Etat civil : — Décès. — Madelaine Bataille, veuve Roy, 87 ans, rue de Dun.

— VIERZON.

Retour de nos morts. — Vendredi matin 23 février arrivés en gare de Vierzon, à 8 heures un convoi ramenant de Brienne-le-Château, les corps de 12 soldats du Cher tombés au champ d'honneur.

MEILLANT

Rixe. — Au cours d'une discussion survenue au bar Louis, entre Lardat et Aspetti, une soûle de pugilat s'est déroulée Lardat a frappé brutallement Aspetti ainsi que le tenancier de l'établissement. Blessures sans gravité.

2

## SAONE-&amp;-LOIRE

BOURBON-LANCY  
HISTORIQUELes seigneurs de Bourbon-Lancy  
et les comtes de NeversUn cheval prend peur et s'emballe  
La voiture est renversée et les  
occupants sont projetés à terre

L'un d'eux est sérieusement blessé

Après le démembrement de l'empereur romain, tout le pays compris aujourd'hui par le canton de Bourbon-Lancy, fut le domaine des comtes d'Autun, de Chalon, de Nevers, des ducs de Bourgogne, et enfin du Roi de France, après la mort de Charles le Téméraire, quand la province fut réunie à la Couronne. Ce sont les seigneurs du pays dont dépendaient les seigneurs de Bourbon-Lancy.

Dans la première cour de débord, — L'exécution d'un caniveau de 1 m. de largeur, recevant toutes les eaux de cette cour, ainsi que les eaux pluviales, provenant des couvertures des halles.

Dans la deuxième cour de débord, — L'exécution d'un caniveau semblable, recevant les eaux du premier caniveau et l'ensemble se déversant dans le fossé latéral du côté Nord, et du côté Sud, dans un aqueduc vonté de 1 m. 90 d'ouverture, traversant la gare de Bourges dans toute sa longueur, au Sud des nouvelles halles.

d) Un rechargeement et une mise en état des deux cours

La Compagnie envisage l'exécution très proche de l'ensemble de ces travaux dont la mise en adjudication aura lieu probablement le mois prochain.

Sur proposition de M. Lamy, les assistants émettent le vœu :

Que pour faire suite aux travaux décidés par le conseil municipal, la Compagnie P.O. veuille de nouveau étudier le drainage de la rampe d'accès de la nouvelle gare des marchandises, depuis la rampe de Bourbon-Lancy.

Après Anseïde III viennent son fils Dalmace de Bourbon, puis Fouque de Bourbon, Hugues de Bourbon et Guichard de Bourbon, qui en 1132 fonda, avec son frère Guillaume, l'abbaye de Saint-Pons, ainsi que le prieuré d'Amoy.

À la mort de Guichard s'extingue la branche ainée de la famille de Bourbon, car il n'a qu'une fille mariée vers l'an 1150, à Dalmace II de Semur, baron de Lucy, qui, par elle, devient seigneur de Bourbon-Lancy et transmet à son fils Simon de Bourbon-Lancy, qui fait Simon II de Bourbon, baron de Lucy, seigneur de Bourbon-Lancy.

On sait que ces poisssons, qui passent l'hiver dans la mer, remontent en ce moment à la source des fleuves du bassin de l'Atlantique, pour se préparer à frayer.

Des passages de saumons sont signalés dans le Pont-du-Château et d'Issoire. Mais que va-t-on faire de cette manne fluide ? Le prix du poisson, ornement de noces et de banquets officiels, subira-t-il, au contraire des autres mets, une heureuse diminution ?

Après avoir volé une chemise  
Il se débarrasse d'un poursuivant  
en le frappant d'un coup de couteau

Cela lui vaut quatre mois de prison

Montluçon, 21 février (de notre corresp. part). — J.-B. Lamy, 55 ans, sans profession ni domicile fixe, qui le 19 février, à Louroux-Bourbonnais, a enlevé une chemise et donné un coup de couteau au poursuivant qui le poursuivait, est condamné à 4 mois de prison.

Georges Brognard, 60 ans, sans profession ni domicile fixe, qui, le 10 février, mendiait dans les rues de Montluçon, a insulté les gendarmes, est condamné à 5 mois de prison.

Louis Giroud, 43 ans, sans profession ni domicile fixe, qui, à Céilly, fut rencontré par les gendarmes, non muni de carnet, est condamné à 15 mois de prison.

Lucien Prétet, 31 ans, marinier, fait opposition à un jugement du 29 novembre dernier, le condamnant à 1 mois de prison pour pratiques volontaires de sons et aliments à sa fille, âgée de 10 ans. Il est condamné à 50 fr. d'amende.

Jacques Guillen, 52 ans, journalier à Montluçon, fait opposition à un jugement du 27 décembre dernier, qui le condamnait à 15 jours de prison pour ivresse d'usine. Le jugement est maintenu.

Marcel Laprier, 28 ans, employé au P.O. et Alfred Birot, 33 ans, cordonnier, habitant tous les deux Montluçon, qui, le 19 janvier, étaient en état d'ébriété ont tué deux canards, appartenant à M. Gisette, ont été condamnés chacun à 100 francs d'amende avec surtaxe.

Gustave Audrion, 26 ans, ouvrier d'usine à Montluçon, voyage sans carte. Il est condamné à 16 francs d'amende.

Pour le même délit, Mme Marie Maréchal, femme Armand, 30 ans, ouvrière aux usines Dunlop, est condamnée à 10 francs d'amende également.

## MONTLUCON

Arrêté militaire. — La médaille militaire décernée à titre posthume au soldat Gabriel Boulet, du 92<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui habita Montluçon, a été décernée au soldat Jean-Baptiste Cauchon, 33 ans, raccourci de parapluies, sans domicile fixe, originaire de Villers-Brionne (Somme), et a été arrêté par la gendarmerie d'Ilierison.

Arrêts. — La gendarmerie a procédé à l'arrestation du nomade Salmerie, aux Bordes, commune de Vilain (Allier), qui a été pris en flagrant délit de mendicité. En particulier, il avait reçu l'aumône de l'instituteur de la commune.

Contraventions. — Contravention a été dressée aux suivants, pour fermeture temporaire de leur débit : Eugène Rojet, cordonnier à Montluçon, et Gilbert Autissier, 31 ans, égalemen

t cordonnier dans cette ville.

Pour vente en dehors du marché, une contravention a été infligée à Mme Desjerts, 64 ans, ménagère à Cluzet, commune de Courgains,

N'ayant pas éclairé leur voiture ou leur vélo, n'ayant pas recouvert une contravention à Pierres Beanne, 24 ans, ouvrier d'usine à Montluçon ; Pierre Maillard, 19 ans, ouvrier d'usine à Domérat ; Désiré Mauma, 63 ans, cultivateur à Tillet ; François Molusson, 36 ans, cultivateur à Liguerolles.

Epaves. — Une centaine de débris a été trouvés sur la voie publique par le jeune Roger Magé, demeurant rue Kleber, n° 20. La lui remettront.

Accidents de travail. — Antoine Missieux, 31 ans, au Vergier, commune d'Iuriel, terrassier à l'entreprise Bougerol, s'est laissé tomber sur le pied gauche, 10 jours d'incapacité de travail.

Claude Perrin, 48 ans, ébéniste à Montluçon, voyageant avec Usines Dunlop, s'est coupé au pouce gauche en coupant de la gomme. Il peut néanmoins continuer son travail.

François Colas, 35 ans, cité Dunlop, a fait un effort en soulevant une armoire, 10 jours.

Bernard Ull, 16 ans, rue de la République, qui venait de poser des produits chimiques ayant monté sur un escabeau, a été étriqué pour brevet à rouleau et a perdu presque tout ses dents, mais il a pu continuer son travail.

Charles Bassett, 39 ans, rue des Grands-Écluses, chef de brigade au dépôt, est monté sur la machine 6056 pour l'encapuchonner, et tombe le genou droit sur le sol, lequel l'a blessé.

Charles Bassett, 39 ans, rue des Grands-Écluses, chef de brigade au dépôt, occupé à détamponner, a été étriqué à une armature, 10 jours.

Bernard Ull, 16 ans, rue de la République, qui venait de poser des produits chimiques ayant monté sur un escabeau, a été étriqué pour brevet à rouleau, et a perdu presque toutes ses dents, mais il a pu continuer son travail.

André Artur, 27 ans, rue des Tournelles, manœuvre aux Usines Saint-Jacques, s'est blessé la paume de la main gauche, en nettoyant des outils. 10 jours.

Le malheureux est tué sur le coup

Les Sièges, 21 février (de notre corresp. particulier). — Paul Despels, 33 ans, demeurant à Malay-le-Grand, menuisier, avec l'aide d'un apprendi boulanger, a préparé la boulangerie Chartier.

Il était monté sur le sommet et tirait la corde quand la cheminée s'est écroulée entraînant le malheureux qui s'est battu sur le sol.

Claude Perrin, 48 ans, ébéniste à Montluçon, travaillant aux Usines Dunlop, s'est coupé au pouce gauche en coupant de la gomme. Il peut néanmoins continuer son travail.

François Colas, 35 ans, cité Dunlop, a fait un effort en soulevant une armoire, 10 jours.

Bernard Ull, 16 ans, rue de la République, qui venait de poser des produits chimiques ayant monté sur un escabeau, a été étriqué pour brevet à rouleau et a perdu presque toutes ses dents, mais il a pu continuer son travail.

Charles Bassett, 39 ans, rue des Grands-Écluses, chef de brigade au dépôt, est monté sur la machine 6056 pour l'encapuchonner, et tombe le genou droit sur le sol, lequel l'a blessé.

Charles Bassett, 39 ans, rue des Grands-Écluses, chef de brigade au dépôt, occupé à détamponner, a

2<sup>e</sup> ÉDITION

## DERNIÈRE HEURE

3 h. MATIN

La Révolution russe  
c'est la guerre  
ainsi en a décidé Trotsky

Londres, 21 février. — Selon un télégramme de Stockholm, Trotsky aurait déclaré au conseil des commissaires du peuple que la guerre était devenue une nécessité pour la Russie et que lorsque l'armée rouge se raid en Allemagne la révolution mondiale tant désirée se déclencherait.

Un procès en diffamation  
intenté par des prêtres

Montpellier, 21 février. — A l'issue d'un banquet qui eut lieu en octobre dernier à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts, plusieurs discours furent prononcés, notamment par M. Painlevé, député.

Les prêtres du diocèse jugeant diffamatoires certains passages de ce discours reproduit le soir même par le « Petit Méridional » assignaient aujourd'hui ce journal en dommages-intérêts devant le tribunal correctionnel.

Au nom des prêtres, M. Cathalan a soutenu l'assignation et M. Milhau a défendu le « Petit Méridional » en déclarant qu'il fut de bonne foi et sans intention délictueuse.

Le jugement sera rendu à huitaine. M. Cathalan réclame 1 franc à titre de dommages-intérêts envers les 175 prêtres du diocèse et une quinzaine d'insertions du journal.

Au meeting de Biskra  
Barbot casse son appareil

Biskra, 21 février. — L'aviateur Barbot et l'adjudant aviateur Descamps ont tenté aujourd'hui d'établir le record de distance par avion sans moteur. Barbot a effectué un parcours de 2 kilomètres environ et a cassé son appareil à l'atterrissement.

Descamps a atterri sur l'aérodrome de Beu-Mora près des hangars d'aviation après avoir parcouru une distance en ligne droite d'environ 5 kilomètres qui sera mesurée en vue de l'attribution du prix spécial.

UN AVION SECRASE  
LE PILOTE EST TUÉ

Strasbourg, 21 février. — Un avion piloté par le caporal Mahut s'est écrasé sur le sol. Le caporal fut tué sur le coup.

UN DRAPEAU AMÉRICAIN AU CONSEIL  
MUNICIPAL

Paris, 21 février. — Le président du conseil vient de recevoir du doyen des reporters de Philadelphie M. Alexander, âgé de 85 ans un drapeau américain pour être hissé sur l'hôtel de ville le jour de l'anniversaire de Washington. La caisse contenant le drapeau a été fabriquée par les élèves du Girard Collège, fondé par un français et dans lequel 12.000 américains ont été élevés depuis la mort du fondateur.

Le conseil municipal a décidé que le drapeau flotterait le 22 février sur l'hôtel de Ville.

## L'AMÉRIQUE SECHE

2.500 BOUTEILLES DE WHISKY SONT  
SAISIES A BORD DE « LA FRANCE »

New-York, 21 février. — Les autorités de la douane ont saisi 2.500 bouteilles de whisky écossais à bord du transatlantique français « La France ». Les officiers du navire déclarent vivement les membres de l'équipage qui avaient cherché à introduire en fraude aux Etats-Unis la boisson prohibée.

## DES COLLIER QUI SE PERDENT

Paris, 21 février. — Miss Elvina Sieurel a signalé cet après-midi au commissariat de la Porte-Dauphine qu'elle avait perdu un collier de perles d'une valeur de 120.000 francs.

LE MYSTÈRE SUBSISTE TOUJOURS  
SUR L'IDENTITE DU TRONC HUMAIN

Lyon, 21 février. — Le corps repêché dans le Rhône n'est pas celui du sacristain Lachèze. La famille de ce dernier croyant pouvoir l'affirmer, mais le sacristain reste introuvable et le mystère subsiste.

POUR LE MAINTIEN DE L'HEURE  
DÉTÉ

Chalon-sur-Saône, 21 février. — La Chambre de Commerce réclame le maintien définitif de l'heure d'hiver.

## A LA COMMISSION DES COMPTES

Paris, 21 février. — La commission des comptes définitifs entendra cet après-midi M. Payelle (Français), premier président de la Cour des Comptes et M. Bloch (Juif), procureur général, au sujet de la proposition relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des Comptes.

Le rapporteur, M. Fougères, déposera prochainement son rapport.

ON ARRETE UNE FEMME QUI CUMULE  
140 ANS D'INTERDICTION DE SEJOUR

Paris, 21 février. — La police a arrêté aujourd'hui pour vol dans les grands magasins les nommés Albert Brian, Jeanne Andréa, Pauline Escudier, Louise Stammel, Angelina Malterre et Henriette Clarena.

Cette dernière, âgée de 56 ans, est titulaire de 27 condamnations entraînant 140 ans d'interdiction de séjour.

UNE STATISTIQUE RASSURANTE SUR  
LA MORTALITÉ ENFANTINE

Paris, 21 février. — D'une communication du ministre de l'hygiène à l'Académie de médecine il ressort qu'en 1922 le taux moyen de mortalité des enfants de moins d'un an a été seulement de 21 % tandis qu'en 1920 elle atteignait 41,3 % et en 1921 38 %.

LE GOUVERNEMENT ANGLAIS  
RECLAME DES SANCTIONS

London, 21 février. — Le gouvernement anglais a protesté auprès du gouvernement de Kovno contre l'arrestation du général anglo-carde Wyard et du major Brent, attaché militaire à Varsovie.

Le gouvernement anglais demande des explications et réclame des sanctions.

Les Anglais veulent  
conserver un pied-à-terre  
sur le Rhin

On a une très bonne impression dans les cercles officiels français de la tournure des négociations qui se poursuivent au sujet de l'utilisation des voies ferrées dans la zone anglaise de Cologne.

Il paraît à peu près certain que les autorités militaires pourront régler sur place un modus vivendi.

Il est évident que le gouvernement anglais délivre de la crainte des interpellations de la Chambre des Communes qui ont tourné tout à fait à son avantage se montrant disposé à nous donner satisfaction dans le désir de rester autant que possible sur le Rhin.

À ce point de vue il est peut-être permis de regretter que la question n'ait pas reçu une solution plus nette la semaine dernière.

LES FAUSSES NOUVELLES  
ALLEMANDES

Dusseldorf, 21 février. — Les journaux allemands ont annoncé que les français avaient occupé hier la ligne de chemin de fer transversale unissant les deux grands lignes de chemin de fer au nord et au sud du bassin déjà occupé par eux. Cette nouvelle est absolument inexacte.

La presse allemande a également annoncé que, pour trouver les 100 millions de marks d'amende infligées à la ville de Gelsenkirchen, les autorités françaises avaient saisie les fonds appartenant à des œuvres charitables de cette ville et même que des piqûres de soldats avaient arrêté les passants dans les rues et les avaient obligés à vider leurs poches, à leur remettre tout l'argent qu'ils avaient sur eux.

C'est là du pur roman-feuilleton. On sait en effet que les fonds saisie s'élèvent à 60 dans la caisse municipale et dans la caisse des chemins de fer de Gelsenkirchen.

LA MODERATION SUCCEDE  
PEU À PEU À LA RÉSISTANCE

Dusseldorf, 21 février. — Une certaine lassitude se manifeste dans la résistance allemande. Le ton des journaux s'est beaucoup ralenti. Le « Mittag », de Dusseldorf, engage même la population à éviter les actes énormes qui rendent plus difficile une entente. D'autre part, les agents de la résistance tendent de plus en plus à substituer la promesse à la menace.

Enfin, la fausse du mark cause de l'inquiétude en dehors des milieux. La Chambre de Commerce d'Essen ne va-t-elle pas justifier de déclarer que la hausse artificielle du mark a provoqué une chute correspondante des valeurs industrielles et conduira à des ruines incalculables.

## SUSPENSION DE JOURNAUX

Berlin, 21 février. — Suivant une décision de la Haute Commission internationale des pays occupés, le « Berliner Tageblatt » est définitivement interdit en pays occupés pour avoir publié des informations inventées de toutes pièces sur les présumés actes de violence des troupes françaises.

## LES INDESIRABLES

Strasbourg, 21 février. — On signale que le procureur cantonal Enzheim, qui avait eu à l'égard des autorités d'occupation une attitude insolente ayant provoqué son arrestation il y a quelques jours, a été expulsé aujourd'hui de la zone d'occupation.

## LES COLIS POSTAUX ET LA DOUANE

Dusseldorf, 21 février. — Les journaux allemands informent le public que les colis postaux sont saisis par l'autorité française, mais ils négligent de dire que cette mesure n'est qu'une représaille administrative pour rendre possible la perception des droits de douane auxquels ces colis sont désormais soumis.

Les colis ne sont d'ailleurs pas confisqués et lorsque les formalités douanières sont accomplies, nous les rendons aux destinataires.

## LES BRUTALITÉS DE LA POLICE

Munich-Gladbach, 21 février. — 20.000 chômeurs étaient réunis sur la place Royale pour réclamer du travail. Trois ou quatre cents agents de la police de sûreté se sont lancés sur eux pour les disperser et en ont blessé un grand nombre à coups de sabre et de gourdin.

Dans cette même ville le commissaire de police a interdit toute espèce de réunion des sans-travail. L'effervescence est très grande contre les autorités allemandes.

## DES OUVRIERS SONT RAVITAILLES

A Herne, du 8 au 15 février, plus de 15.000 repas ont été distribués à la population ouvrière.

LES FINANCIERS REVIENT  
D'UN ACCORD

Londres, 21 février. — On mandate d'Amsterdam aux journaux que selon une information de Dortmund, une réunion entre les chefs de l'industrie du Rhin et de la Westphalie et les représentants des finances a eu lieu à Berlin.

Bien que la majorité des chefs de l'industrie ait insisté pour le maintien des mesures de résistance actuellement en vigueur dans la Ruhr, les financiers ont conseillé fortement d'essayer d'arriver à un accord avec les autorités d'occupation. Sinnes a partagé le point de vue des financiers. (Sous toutes réserves).

## L'ASSEMBLEE D'ANGORA TROUVERA-T-ELLE LA SOLUTION

Londres, 21 février. — Suivant les nouvelles reçues du milieu diplomatique de Londres, la session de l'assemblée nationale d'Angora s'ouvre aujourd'hui pour étudier le traité rédigé à Lousanne pourra être prolongé pendant une semaine et même au-delà.

On ajoute qu'il serait possible que les Turcs adoptent le point de vue qu'Ismet Pacha a exposé à la conférence de Lousanne, particulièrement en ce qui concerne les clauses économiques financières et judiciaires du traité.

## LE RECORD DE SADI-LECOINTE

Paris, 21 février. — La commission sportive de l'Aéro-Club de France a homologué le nouveau record de vitesse établi par Sadi-Lecointe. Ce record est exactement de 575 kilomètres à l'heure, la moyenne étant déjà faite dans « Paris-Centre » l'après-midi sur les quatre temps réalisés.

Le gouvernement anglais réclame des sanctions.

London, 21 février. — Le gouvernement anglais a protesté auprès du gouvernement de Kovno contre l'arrestation du général anglo-carde Wyard et du major Brent, attaché militaire à Varsovie.

Le gouvernement anglais demande des explications et réclame des sanctions.

L'affaire Cadot  
à la correctionnelle de Cosne

## Le jugement sera rendu demain

Cosne, 21 février (de notre correspondant particulier, par téléphone). — « Paris-Centre » a relaté en son temps, l'inraemballeable affaire d'esquercoune montée par Cadot en 1920-21.

On se souvient que Cadot ayant entrepris la création d'un comptoir international pour l'exploitation des liquides, cherchait pour tenir des succursales imaginaires, des gérants à qui il demandait des sommes assez considérables comme garantie des marchandises que les futurs gérants allaient avoir en dépôt. Naturellement Cadot encassa et n'installait pas de succursales.

C'est à la suite de nombreuses plaintes de la foule de dupes que l'escroc fit, que le parquet fut procédé à l'arrestation de l'homme d'affaires.

Le tribunal correctionnel avait aujourd'hui à rendre son jugement contre Cadot. Une nombreuse assistance avait tenu à suivre les débats qui furent d'ailleurs assez animés.

Après la plaidoirie et le réquisitoire qui dura deux heures et au cours duquel le ministre public retrouva la marche vraiment effarante de la « firme », le tribunal a renvoyé à demain son jugement.

## Elle meurt empoisonnée

MEAUX, 21 février. — Mme Fauvet, 46 ans, demeurant à La Ferté-sous-Jouarre, vient de mourir empoisonnée. Croyan prendre une potion toxique, elle avait pris dans un placard et absorbé une partie du contenu d'un flacon d'arôme à base d'acide cyanhydrique. Elle est morte dans les bras de son mari, accusé aussi.

Robert, agriculteur, à Contres, par Izzy, le général Lequin, propriétaire à Saint-Péreuse ; Vincent, métayer aux Colons, par Chevillon ; Séguin, journalier agricole, à Saint-Antoine, près Nevers ; et Thoury, conseiller général, propriétaire à Saint-Saulge.

Après avoir procédé à l'installation du Comité, le professeur expose les causes diverses qui provoquent l'abandon des campagnes, signale l'absence du mari dans la Nièvre et l'absence de la femme à Maux ; Bardin, président de l'Office départemental des pâtures de la Nièvre, membre de l'Office national, propriétaire à Saint-Etienne.

Il convient, semble-t-il, de mettre à disposition des populations agricoles certains des avantages qui font l'attrait des grandes villes, d'assurer à l'ouvrier une installation matérielle plus confortable, et de lui faciliter l'accès à la propriété. Les œuvres de placement pourront, d'autre part, contribuer à l'envoi de travailleurs dans les campagnes.

M. de Thoury émet l'avis que l'insuffisance de l'assurance sociale dans les campagnes tient à une faible participation des agriculteurs à l'assurance, malgré une pluie battante qui rendait les routes presque impraticables. A signaler que par suite du relâchement dans l'industrie, dans l'agriculture, la métallurgie n'a pas actuellement besoin de main-d'œuvre, mais que la reprise l'industrie accentuerait encore l'exode des travailleurs agricoles.

De l'avis de M. Guillaume, l'ouvrier agricole sera toujours attiré vers la ville où il trouve un travail régulier en toutes saisons, d'autant que l'assurance sociale n'a pas suivi l'augmentation des salaires ou la constitution de retraites. Les œuvres de placement pourront, à leur avis, être utilisées pour aider les agriculteurs à se débarrasser des retraites.

En appuyant cette observation, M. Bardin fait remarquer que par suite du relâchement dans l'industrie, dans l'agriculture, la métallurgie n'a pas actuellement besoin de main-d'œuvre, mais que la reprise l'industrie accentuerait encore l'exode des travailleurs agricoles.

M. de Thoury émet l'avis que l'assurance sociale n'a pas suivi l'augmentation des salaires ou la constitution de retraites. Les œuvres de placement pourront, à leur avis, être utilisées pour aider les agriculteurs à se débarrasser des retraites.

Il convient, semble-t-il, de mettre à disposition des populations agricoles certains des avantages qui font l'attrait des grandes villes, d'assurer à l'ouvrier une installation matérielle plus confortable, et de lui faciliter l'accès à la propriété. Les œuvres de placement pourront, d'autre part, contribuer à l'envoi de travailleurs dans les campagnes.

M. de Thoury émet l'avis que l'assurance sociale n'a pas suivi l'augmentation des salaires ou la constitution de retraites. Les œuvres de placement pourront, à leur avis, être utilisées pour aider les agriculteurs à se débarrasser des retraites.

Il convient, semble-t-il, de mettre à disposition des populations agricoles certains des avantages qui font l'attrait des grandes villes, d'assurer à l'ouvrier une installation matérielle plus confortable, et de lui faciliter l'accès à la propriété. Les œuvres de placement pourront, d'autre part, contribuer à l'envoi de travailleurs dans les campagnes.

M. de Thoury émet l'avis que l'assurance sociale n'a pas suivi l'augmentation des salaires ou la constitution de retraites. Les œuvres de placement pourront, à leur avis, être utilisées pour aider les agriculteurs à se débarrasser des retraites.

Il convient, semble-t-il, de mettre à disposition des populations agricoles certains des avantages qui font l'attrait des grandes villes, d'assurer à l'ouvrier une installation matérielle plus confortable, et de lui faciliter l'accès à la propriété. Les œuvres de placement pourront, d'autre part, contribuer à l'envoi de travailleurs dans les campagnes.

M. de Thoury émet l'avis que l'assurance sociale n'a pas suivi l'augmentation des salaires ou la constitution de retraites. Les œuvres de placement pourront, à leur avis, être utilisées pour aider les agriculteurs à se débarrasser des retraites.

Il convient, semble-t-il, de mettre à disposition des populations agricoles certains des avantages qui font l'attrait des grandes villes, d'assurer à l'ouvrier une installation matérielle plus confortable, et de lui faciliter l'accès à la propriété. Les œuvres de placement pourront, d'autre part, contribuer

## CAUSERIE LITTÉRAIRE

## LE VICAIRE ET LE ROMANCIER

par Jules Pravieux (1)

Depuis dix ans, écritait naguère Joseph Agorès, les romans se sont peuplés d'écclesiastiques. Jamais on n'en a tant vu que depuis la crise des vocations sacerdotales, le recrutement sacerdotal continuant être, hélas, plus facile dans les romans que dans les séminaires.

Et l'excellent critique, dans une étude serrée, exposait combien peu d'écrivains, de Restif de la Bretonne à Pierre Benoit, en passant par Hugo, Ferdinand Fabre, Halévy, Zola, Flaubert, Mérimée ou Goncourt, avaient su préserver le prêtre sans son aspect de prieur et de saint avec vérité. Il y a des exceptions évidentes et quelques uns de nos romanciers actuels ont su aborder la peinture du prêtre avec une délicatesse de touche et un tact parfaits. L'un de ces écrivains a nom Jules Pravieux, et notre compatriote a si bien réussi dans la peinture des moeurs cléricales, qu'il s'y est pour ainsi dire spécialisé... Jules Pravieux, un tel critique, ecclésiastique, intitule un de ses chapitres "De Curés en Curés". Cela pourra être le titre général de son œuvre. Elle ressemble un peu à la table d'un dîner de confrérie ecclésiastique. M. J. Pravieux nous offre ce comédie. C'est amusante, mais on n'en rira point. Il nous devrait lui, il nous observe dans nos paroles, nos gestes, notre onction ; il sait toutes nos qualités et aussi tous les petits défauts qui sont bien à nous. Il nous peint d'après nature. Aussi bien je m'étais quelque peu étonné, l'année dernière, en lisant le dernier roman de M. Pravieux "Leur Oncle", de l'heure rencontré figure ecclésiastique. Cette année, avec le "Vicaire et le Romancier", nous sommes amplement dédommagés : Nous y trouvons, en effet, le journal d'âme d'un curé, l'abbé Dumat, vicaire de Caen, qui vit en brancardier et part sur le froid et l'humidité, l'absence de simple pain. Certes, comme tous les curés, M. Pravieux, l'abbé Dumat, est spirituel et enjoué jusqu'à son cœur qui le connaît bien, en la priant d'écrire son journal, lui donne-t-il ses excellents conseils : "Vous allez voir des choses affreuses, mais, moins, vous verrez quelque chose. Tenez je compte sur vous pour me donner une petite idée de la guerre ! Oh ! non pas le côté militaire, ce n'est point de votre compétence et ce n'est point votre genre. Mais le côté anecdotique, la guerre vue à travers votre température. Votre tourment d'esprit vous y prédispose. Vous n'avez pas été dans certain humour d'une certaine veille, vous êtes già naturellement enjoué, un peu moqueur. A mon avis, recherchez un peu trop l'esprit, et même il vous arrive... parfois de le rencontrer. Les impressions tragiques, les récits dramatiques, les belles horreurs, vous les laisserez à d'autres. Vous ramasserez les miettes tombées des tables gourmandes..."

xx

Naturellement l'abbé Dumat a suivi ces conseils aussi quelle que soit, qui entraînent évidablement le récit captivant de ses aventures.

N'allez pas croire cependant que le "Vicaire et le Romancier" ne soit qu'un roman humoristique et ne soit que cela. Non, l'auteur y aborde un sujet éminemment captivant : Le rôle du prêtre dans la guerre. A la lecture du journal intime, très délicatement tenu, de l'abbé Dumat, c'est toute la grande épopee que nous est contée le récit quotidien des horreurs, des combats d'héroïsme émouvants et héroïques, fourmillant d'anecdotes typiques et d'incidents très significatifs. Malgré, partout, leur apparence banale car, par une heureuse inspiration, dans tout le livre, l'auteur a su opposer au "gens de lettres" sceptique, blasé sur tout, borné sur les satisfactions, de la glorie littéraire, pauvre d'âme désespérée que la guerre trouvera sans appui moral, le prêtre croyant et soutenant par nos divines espérances. Et de ce combat bien mis en relief, l'auteur sait tirer sans tomber dans la prédication, de belles et salutaires leçons.

xx

Le "Vicaire et le Romancier", de par le naturel des personnages mis en scène, la verve irrésistible des dialogues, l'entrain soulevant de l'action, placera en tout premier rang l'auteur de "Séparons-nous". Au Prestyle, S'ils connaissent leur bonheur. Leur Oncle, parmi nos meilleurs écrivains catholiques contemporains,

xx

Décemment, Pie XI, en donnant aux écrivains catholiques, pour céleste patron, Saint-François de Sales, évêque de Genève, et docteur de l'Eglise, leur a donné leurs lettres, ces recommandations : "Qu'ils veillent à la forme et à la beauté du langage : Qu'ils donnent à leurs pensées une expression humaine et agréable, de sorte que la vérité charme le lecteur...". Les lecteurs du "Vicaire et le Romancier" jugeront, qu'avant la lecture, M. Jules Pravieux a suivi ces très judicieux conseils.

xx

Alphonse Bourgoin.

(1) Plon, éditeur, Paris.

## BOITE aux LETTRES

Assurances. — Les versements supplémentaires que les assurés ont la faculté d'effectuer, doivent être opérés dans les mêmes conditions que les versements réglementaires, c'est-à-dire sur les cartes annuelles.

Les intéressés ont la latitude d'effectuer ces versements soit en une seule fois, soit en plusieurs, n'importe quel moment de l'année.

A.D. n° 4. — Le consentement des parents est nécessaire jusqu'à l'âge de 20 ans.

(Adresser toutes les demandes à M. le Rédacteur en chef de PARIS-CENTRE, 3, rue du Chemin-de-Fer.)

Toutes les demandes doivent être accompagnées de 0 fr. 50 en timbres-poste.

POURQUOI MESSIEURS, tant sourit après vous être rasié. La REINE DES GREMES de J. LESQUENDIEU est tout indiquée pour mettre au complet repos votre derme irrité. En vente partout.

## A L'OFFICIEL

## SAPEURS-POMPIERS

Par décret en date du 20 janvier 1923 ont été nommés aux grades ci-après dans les corps de sapeurs-pompiers communaux :

Allier. — MM. Peletier, lieutenant à la subdivision de Bellérive-sur-Allier; Durand, lieutenant à la subdivision de Neuilly-le-Réal; Boucaud, sous-lieutenant à la subdivision de Neuilly-le-Réal.

Cher. — Na Duteil, sous-lieutenant à la subdivision de Dammeville.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Par arrêté du ministre de l'Agriculture, en date du 17 février 1923, le journalier Bressand, est nommé à l'emploi de palefrenier de 6 classe au dépôt d'étalons de Cluny.

## MINISTÈRE DE L'HYGIENE, de L'ASSISTANCE et de la PROVOCATION SOCIALES

M. Laboulangier, sous-inspecteur de l'assistance publique de l'Yonne, est nommé inspecteur de l'assistance publique et affecté au département de la Lozère.

M. Moreau, sous-inspecteur de l'assistance publique, passe du département de la Nièvre dans le département de la Marne.

## EXIGEZ dans les bonnes Maisons

**ARQUEBUSE**  
de  
**BON-SECOURS**  
Vulnérinaire le meilleur.  
GROS : REVEL, 83, r<sup>e</sup> de Vienne, LYON

## AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrement de

Madame Veuve PLARD

Née Eugénie FAULON

décédée en son domicile à Aglum, commune d'Challuy, le 20 février 1923, âgée sa 73<sup>e</sup> année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 22 février courant, à 14 heures 30, heure légale, en l'église de Challuy.

De la part de M. et Mme Gilbert Plard, M. et Mme Auguste Plard, M. et Mme Jean Plard, M. et Mme François Morlé, ses enfants ; Mme veuve Faulon, sa belle-sœur de ses petits-enfants, neveu, nièces, cousins, cousines et de toute la Famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrement de

Madame ROUAULT

Née Jeanne LEBLANC

décédée, munie des Sacrements de l'Eglise, en son domicile, à Decize, le 21 février 1923, à l'âge de 67 ans.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 23 courant, à 14 heures, en la Chapelle de l'Hôpital. On se réunira à la Chapelle mortuaire.

De la part de : M. Pierre Chenu, son fils ; M. et Mme Antoine Chenu, ses frères et belles-sœurs de ses neveux, nièces, cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrement de

Monsieur Joseph CHENU

décédé, à l'Hôpital de Nevers, le lundi 19 février 1923, dans sa 55<sup>e</sup> année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 23 courant, à 10 heures, en la Chapelle de l'Hôpital. On se réunira à la Chapelle mortuaire.

De la part de : M. Pierre Chenu, son fils ; M. et Mme Antoine Chenu, ses frères et belles-sœurs de ses neveux, nièces, cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrement de

Monsieur François NARBOUTON

Retraité du P.-L.-M.

décédé en son domicile, le 21 février, dans sa 77<sup>e</sup> année, munie des Sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Tramognies, le vendredi 23 février, à 9 h. 45. L'inhumation aura lieu à Premery à l'arrivée du corps, à 15 heures.

De la part de : M. et Mme Narbouton ; M. et Mme Matrolet, ses enfants ; Mlle et M. Matrolet, ses petits-enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrement de

Monsieur François NARBOUTON

Retraité du P.-L.-M.

décédé en son domicile, le 21 février, dans sa 77<sup>e</sup> année, munie des Sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Tramognies, le vendredi 23 février, à 9 h. 45. L'inhumation aura lieu à Premery à l'arrivée du corps, à 15 heures.

De la part de : M. et Mme Narbouton ; M. et Mme Matrolet, ses enfants ; Mlle et M. Matrolet, ses petits-enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister aux Convoy, Service et Enterrement de

REMERCIEMENTS

Mme veuve Libault et toute la Famille remercient très sincèrement les nombreuses personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Jules LIBAUT

ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douleur circonstance.

## SERVICES &amp; MESSES

Un Service Anniversaire sera célébré le samedi 24 courant, à 10 heures, à l'Eglise de Saxy-Bourdon, pour le repos de l'ame de

Madame Edme BERNARD

Née Hortense COURTOUX

De la part de son mari, de ses enfants et de toute la Famille.

A.D. n° 4. — Le consentement des parents est nécessaire jusqu'à l'âge de 20 ans.

(Adresser toutes les demandes à M. le Rédacteur en chef de PARIS-CENTRE, 3, rue du Chemin-de-Fer.)

Toutes les demandes doivent être accompagnées de 0 fr. 50 en timbres-poste.

POURQUOI MESSIEURS, tant sourit après vous être rasié. La REINE DES GREMES de J. LESQUENDIEU est tout indiquée pour mettre au complet repos votre derme irrité. En vente partout.

## SERVICES &amp; MESSES

Assurances. — Les versements supplémentaires que les assurés ont la faculté d'effectuer, doivent être opérés dans les mêmes conditions que les versements réglementaires, c'est-à-dire sur les cartes annuelles.

Les intéressés ont la latitude d'effectuer ces versements soit en une seule fois, soit en plusieurs, n'importe quel moment de l'année.

A.D. n° 4. — Le consentement des parents est nécessaire jusqu'à l'âge de 20 ans.

(Adresser toutes les demandes à M. le Rédacteur en chef de PARIS-CENTRE, 3, rue du Chemin-de-Fer.)

Toutes les demandes doivent être accompagnées de 0 fr. 50 en timbres-poste.

POURQUOI MESSIEURS, tant sourit après vous être rasié. La REINE DES GREMES de J. LESQUENDIEU est tout indiquée pour mettre au complet repos votre derme irrité. En vente partout.

BOITE aux LETTRES

Assurances. — Les versements supplémentaires que les assurés ont la faculté d'effectuer, doivent être opérés dans les mêmes conditions que les versements réglementaires, c'est-à-dire sur les cartes annuelles.

Les intéressés ont la latitude d'effectuer ces versements soit en une seule fois, soit en plusieurs, n'importe quel moment de l'année.

A.D. n° 4. — Le consentement des parents est nécessaire jusqu'à l'âge de 20 ans.

(Adresser toutes les demandes à M. le Rédacteur en chef de PARIS-CENTRE, 3, rue du Chemin-de-Fer.)

Toutes les demandes doivent être accompagnées de 0 fr. 50 en timbres-poste.

POURQUOI MESSIEURS, tant sourit après vous être rasié. La REINE DES GREMES de J. LESQUENDIEU est tout indiquée pour mettre au complet repos votre derme irrité. En vente partout.

BOITE aux LETTRES

Assurances. — Les versements supplémentaires que les assurés ont la faculté d'effectuer, doivent être opérés dans les mêmes conditions que les versements réglementaires, c'est-à-dire sur les cartes annuelles.

Les intéressés ont la latitude d'effectuer ces versements soit en une seule fois, soit en plusieurs, n'importe quel moment de l'année.

A.D. n° 4. — Le consentement des parents est nécessaire jusqu'à l'âge de 20 ans.

(Adresser toutes les demandes à M. le Rédacteur en chef de PARIS-CENTRE, 3, rue du Chemin-de-Fer.)

Toutes les demandes doivent être accompagnées de 0 fr. 50 en timbres-poste.

POURQUOI MESSIEURS, tant sourit après vous être rasié. La REINE DES GREMES de J. LESQUENDIEU est tout indiquée pour mettre au complet repos votre derme irrité. En vente partout.

BOITE aux LETTRES

Assurances. — Les versements supplémentaires que les assurés ont la faculté d'effectuer, doivent être opérés dans les mêmes conditions que les versements réglementaires, c

**CLERC**  
M<sup>e</sup> GUIMARD, notaire, à Auxerre, demande à A. BON CLERC aux inventaires et liquidations. 13.015  
M<sup>e</sup> PEUCH, notaire, à Jalligny (Allier), demande un PREMIER CLERC. 13.293

**A VENDRE**  
**MAISON**  
**BON FONDS DE TONNELLERIE**  
avec entrepôt de vins et courroies renommées. Occasion à saisir. Affaire très intéressante. S'adresser au bureau du journal. 13.465

**A VENDRE**  
POUR CAUSE DE SANTE  
**Cabinet de M. Octave FOURNIER**  
Ancien principal clerc d'huis- seur, capacitaire en droit, directeur de Contentenue, 30, rue du Cloître-Saint-Cyr, à Nevers.

**PREMIERE INSERTION**

Suivant acte sous signatures privées en date à Nevers du vingt février 1923, qui sera enregistré au temps de droit, Madame Marie FOURNIER, sans profession demeurant à Nevers, suite de la Banque n° 22, veuve de Monsieur Jean-Baptiste MONTIGNY, décédé à Nevers, le 30 novembre 1922, agissant en son nom personnel comme ayant été sommes en biens avec M. MONTIGNY, son défunt mari et Monsieur Jean-Baptiste-Georges MONTIGNY, comptable, demeurant à Nevers, rue de la Banque, n° 22, agissant comme son seul et unique héritier, fera M. MONTIGNY, son gendre, s'assurer.

**Vent**

S'adresser à M. COUTURIER, architecte-expert, 36, rue Saint-Gildard, à Nevers. Téléphone 5168.

**A LOUER**  
en jouissance de suite**UNE PROPRIETE**

de 30 hectares environ dont moitié près sis à la Queue de l'Elong, commune de Saint-Bonnet (Nievre). Pour renseignements et visites s'adresser à M. L. GUYARD, à Bonneterre, commune de Brassy (Nievre) ou à M. GUYARD, à Athée, commune de Saint-André-en-Morvan (Nievre).

13.400.

**On désire acheter**

BONNIE BOUCHERIE dans petite ville de la région, avec 15 à 20.000 fr. comptant. S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

**On désire acheter**

PATISSERIE - CONFISERIE dans la Nievre ou départements limitrophes avec 15 à 20.000 fr. comptant ; garanties pour le surplus. S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.328

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers.

13.355

**On désire acheter**

BONNE MARCHELIERIE à Nevers, ou ville de la région (Nievre, Cher ou Allier).

S'adresser au cabinet Louis ALEXELINE, 14,

#### ***Etat indicatif des propriétés expropriées et des sommes offertes***

NUMÉROS D'ORDRE DES AFFAIRES	NUMÉROS DU PLAN DU CHEMIN DE FER	CADASTRE			NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILES DES PROPRIÉTAIRES		NATURE DES PROPRIÉTÉS	CONTENANCE des Entreprises		OFFRES
		Sections	N°	Lieux dits	Inscrits à la matrice des rôles	Réels ou présumés tels		H	A	
<b>Commune de NEVERS</b>										
4	1	A			Non Imposé.		Chemin vicinal ordinaire n° 9			Pour mémoire Dépendant du domaine public Le chemin sera dévié
2 <sup>1</sup>	3 <sup>1</sup>	A	422 p	Rue des Belles-sisses	Bureau, Louis, cultivateur, rue Général-Lespinasse.	Baudin, Pierre, et son épouse, née Bureau, Héloïse, 9, rue de l'Aiguillon.	Jardin	0	20	Occupée par réquisition militaire, 8 avril 1918 Traité
2 <sup>1</sup>	3 <sup>2</sup>	A	422 p	Rue des Belles-sisses	Bureau, Louis, cultivateur, rue Général-Lespinasse (pour le sol). Baudin, Pierre, 3, rue de l'Aiguillon (pour la construction).	Baudin, Pierre, et son épouse, née Bureau, Héloïse, 9, rue de l'Aiguillon.	Maison Cour Jardin	0	58	Traité
3 <sup>1</sup>	4 <sup>1</sup>	A	421 p	Rue des Belles-sisses	Bureau, Louis, cultivateur, rue Général-de-Lespinasse.	1 <sup>o</sup> Bureau, Héloïse, épouse de M. Baudin, Pierre, 9, rue de l'Aiguillon, à Nevers ; 2 <sup>o</sup> Bureau, Jean-Marie, à Nevers, 71, rue Félix-Faure ; 3 <sup>o</sup> Ragouneau, Adolphe, lieutenant au 92 <sup>e</sup> R. I., à Clermont-Ferrand ; 4 <sup>o</sup> Camuzat, Emile, 14, rue du Général-Lespinasse ; 5 <sup>o</sup> Mme Aucoin, Albert, née Ragouneau, Louise, demeurant à Nevers, 26, rue de l'Aiguillon. Propriétaires Indivis.	Pré et jardin	16	80	Occupée par réquisition militaire, 8 avril 1918 Traité
3 <sup>1</sup>	4 <sup>2</sup>	A	420 421 p 422 p	Rue des Belles-sisses	Bureau, Louis, cultivateur, rue Général-de-Lespinasse.	1 <sup>o</sup> Bureau, Héloïse, épouse de M. Baudin, Pierre, 9, rue de l'Aiguillon, à Nevers ; 2 <sup>o</sup> Bureau, Jean-Marie, à Nevers, 71, rue Félix-Faure ; 3 <sup>o</sup> Ragouneau, Adolphe, lieutenant au 92 <sup>e</sup> R. I., à Clermont-Ferrand ; 4 <sup>o</sup> Camuzat, Emile, 14, rue du Général-Lespinasse ; 5 <sup>o</sup> Mme Aucoin, Albert, née Ragouneau, Louise, demeurant à Nevers, 26, rue de l'Aiguillon. Propriétaires Indivis.	Pré et jardin, maison d'habitation, écurie, et grange; hangar, poulailler, puits maçonner.	17	59	Traité
4	5	A			Non imposée.		Rue Général-de-Lespinasse			Pour mémoire Dépendant du domaine public La rue sera maintenue
5 <sup>1</sup>	6 <sup>1</sup>	A	411 p	Champ des Boyards	Quoy, Anatole, employé au P.-L.-M., impasse d'Alsace-Lorraine. Duthil, Jean-Paul, cantinier, route de Fourchambault. Non imposé.	1 <sup>o</sup> Quoy, Marie, épouse Boulet, Georges, à Nevers, 26, rue Saint-Gildard ; 2 <sup>o</sup> Quoy, Mathilde, épouse Chanoine, Pierre, au Parc-Saint-Maur (Seine), 7, avenue du Réservoir ; 3 <sup>o</sup> Quoy, Pierre-Joseph, à Charrenton, 14, rue Marcellin-Berthelot. Propriétaires Indivis.	Jardin Puits, pompe, haies, clôtures, plantations. Totaux.	6	00	3.000 <sup>f</sup>
5 <sup>1</sup>	6 <sup>2</sup>	A	411 p	Champ des Boyards	Quoy, Anatole, employé au P.-L.-M., impasse d'Alsace-Lorraine. Duthil, Jean-Paul, cantinier, route de Fourchambault. Non imposé.	1 <sup>o</sup> Quoy, Marie, épouse Boulet, Georges, à Nevers, 26, rue Saint-Gildard ; 2 <sup>o</sup> Femme Chanoine, Pierre, née Quoy, Mathilde, au Parc-Saint-Maur (Seine), 7, avenue du Réservoir ; 3 <sup>o</sup> Quoy, Pierre-Joseph, à Charrenton, 14, rue Marcellin-Berthelot. Propriétaires Indivis.	Sol et jardin. Maison, haies, clôtures et plantations. Totaux.	2	98	1.490 <sup>f</sup>
6 <sup>1</sup>	30 p 32 p 33 p	A	411 p 411 p 411 p	Champ des Boyards	Leblanc, Louis, Chagnon, 22, rue de la Rotonde.	Mme Thourreau, Louis, née Leblanc, Céline, à la Busière, commune de Saint-Aubin-le-Monial (Allier).	Terre Sentier	0 0 0	46 13 40	Occupée par réquisition militaire, 8 avril 1918 Traité
6 <sup>1</sup>	32 a 33 a	A	411 p 411 p	Champ des Boyards	Leblanc, Louis, Chagnon, rue de la Rotonde.	Mme Thourreau, Louis, née Leblanc, Céline, à la Busière, commune de Saint-Aubin-le-Monial (Allier).	Terre Terre	0 0	14 07	Traité
7 <sup>1</sup>	30 p 31 p 33 p 34 p	A	411 p 411 p 411 p 411 p	Champ des Boyards	Leblanc, Louis, Chagnon, rue de la Rotonde.	Mme veuve Huet, Louis, née Chagnon, Catherine, à Toucy (Yonne).	Terre et sentier 1/2 impasse privée. Terre Terre Terre	0 1 0 1	46 00 40 27	Occupée par réquisition militaire, 8 avril 1918 Traité
7 <sup>1</sup>	32 pa 34 a	A	411 p 411 p	Champ des Boyards	Leblanc, Louis, Chagnon, rue de la Rotonde.	Mme veuve Huet, Louis, née Chagnon, Catherine, à Toucy (Yonne).	Impasse privée. Luzerne	0 0 0	07 69 76	Traité
8	35 a	A	411 p	Champ des Boyards	Etienne Philibert, Daniel, tourneur sur métal, 50, rue d'Alsace-Lorraine.	Beaufils, Pierre, Combémorel, jardinier, 36, rue Saint-Gildard.	Blé, luzerne	0	94	Traité
9	36 a	A	411 p	Champ des Boyards	Touret, Joseph, Daniel, vigneron, rue de Vauzelles, 7, à Nevers.	Mme veuve Touret, Joseph, née Daniel, Madeleine, 7, rue de Vauzelles, à Nevers.	Jardin, mur, puits, bassin	1	27	Traité
10	37 a	A	411 p	Champ des Boyards	Paris, Louis, époux Thibaudat, Agathe, employé de commerce à Nevers.	Mme veuve Paris, Louis, née Thibaudat, Agathe, 31, rue de la Rotonde, à Nevers.	Terre	2	99	Traité
11 <sup>1</sup>	38	A	411 p	Champ des Boyards	Darton, Alexandre, charpentier, à Nevers, 7, rue Saint-Gildard.	Le même, à Nevers, 3, rue Louis-Vicat.	Terre	4	00	Occupée par réquisition militaire, 8 avril 1918
11 <sup>1</sup>	38 a	A	411 p	Champ des Boyards	Darton, Alexandre, charpentier, à Nevers, 7, rue Saint-Gildard.	Le même, à Nevers, 3, rue Louis-Vicat.	Terre	2	43	Traité
12 <sup>1</sup>	39	A	411 p	Champ des Boyards	Gonin, Jean, Vertadier, propriétaire, rue de Fourchambault, 62.	1 <sup>o</sup> Gonin, Pierre, à Nevers, rue de Fourchambault, 62 ; 2 <sup>o</sup> Gonin, Henri, à Nevers, rue de Fourchambault, 62 ; 3 <sup>o</sup> Gonin, Annette, à Nevers, rue de Fourchambault, 62 ; 4 <sup>o</sup> Gonin, Louis, à Nevers, rue de Fourchambault, 62. Propriétaires Indivis.	Terre	7	70	Occupée par réquisition militaire, 8 avril 1918 Traité
12 <sup>1</sup>	39 a	A	411 p	Champ des Boyards	Gonin, Jean, Vertadier, propriétaire, rue de Fourchambault, 62.	1 <sup>o</sup> Gonin, Pierre, à Nevers, rue de Fourchambault, 62 ; 2 <sup>o</sup> Gonin, Henri, à Nevers, rue de Fourchambault, 62 ; 3 <sup>o</sup> Gonin, Annette, à Nevers, rue de Fourchambault, 62 ; 4 <sup>o</sup> Gonin, Louis, à Nevers, rue de Fourchambault, 62. Propriétaires Indivis.	Terre Luzerne	2 1 4	26 76 02	Traité
13	41 a	A	411 p	Champ des Boyards	Chambon, Charles, cultivateur, 30, rue d'Alsace-Lorraine.	Chambon, Charles, rue d'Alsace-Lorraine, 56.	Sainfoin, Terre, blé	5	15	Traité